



DEMANDE DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Sélection des entreprises pour la fourniture de services de restauration (accord-cadre)

Référence n° 5-ECW/CIS/DAGS/18-05/ne

1. La Commission de la CEDEAO a l'intention d'affecter une partie de ses fonds budgétisés à la **sélection des entreprises pour la fourniture de services de restauration dans le cadre d'un accord-cadre**.
2. L'objectif principal est que les prestataires de services de restauration éligibles et qualifiés ayant l'expérience pertinente fournissent des services professionnels de haute qualité pour les réunions de la Commission de la CEDEAO et tout autre événement organisé sur demande, c'est-à-dire la fourniture d'une variété d'aliments et de boissons pour le déjeuner, le dîner, les cocktails, les pauses café et les boîtes à collations.
3. Le menu proposé pour chaque catégorie devrait être établi en fonction du budget de la réunion et de la formation des réunions comme indiqué ci-dessous :
 - **Catégorie A** : Réunions hybrides – V.V.I.P
 - **Catégorie B** : Réunions V.I.P
 - **Catégorie C** : Réunions internes
 - **Catégorie D** : Programmes de formation
 - **Catégorie E** : Autres types d'événements de la CEDEAO

Les fournisseurs de services sont priés de soumettre leurs propositions techniques et financières par voie électronique et d'indiquer la catégorie d'intérêt telle que soulignée ci-dessus. Les fournisseurs de services ne sont pas limités à soumettre des propositions pour une seule catégorie et peuvent soumettre pour une ou plusieurs catégories. La ou les catégories doivent être clairement indiquées dans la soumission.

4. Le Contrat-cadre aura une durée initiale d'un (1) an et pourra faire l'objet de conditions de renouvellement en fonction de l'exécution du contrat de service.
5. La Commission de la CEDEAO invite les prestataires de services éligibles (« Cabinets de conseil ») à manifester leur intérêt à fournir les services. **Les fournisseurs de services intéressés doivent fournir des informations montrant qu'ils possèdent les qualifications et l'expérience requises pour fournir les services demandés.** Les demandeurs doivent satisfaire aux critères énoncés ci-dessous.
6. **Les fournisseurs de services doivent soumettre une proposition technique et une proposition financière.**
La proposition technique du fournisseur de services doit être envoyée dans un document avec mot de passe par voie électronique. Il **doit être signé** et inclure les éléments suivants qui serviront de critères d'évaluation :
 - Le profil du Prestataire indiquant l'expérience de l'entreprise dans le type de services. Un minimum de cinq (5) ans d'expérience est requis.
 - Le fournisseur de services doit inclure une liste de référence des clients ayant des services similaires fournis (clients actuels ou passés) pour une période minimale de deux (2) années consécutives ou plus, ainsi que leurs coordonnées.
 - Le fournisseur de services doit inclure un certificat d'enregistrement d'entreprise et des documents de licence indiquant le nombre d'années dans ce type d'entreprise. L'exigence minimale est de cinq (5) ans.

- Le prestataire de services doit fournir une brève description dans la proposition technique de la manière dont l'entreprise prévoit d'exécuter les services, c'est-à-dire son approche et sa méthodologie.
- Les détails de l'assurance de la qualité des aliments et des services par le fournisseur de services sont surveillés pour s'assurer qu'il reçoit un excellent niveau de services, de procédures et de pratiques démontrant qu'il est admissible.
- Plan de menu proposé: pour les services de restauration pour les réunions, les pauses café, le déjeuner et le brunch devrait inclure une grande variété d'articles. Cette partie devrait démontrer la capacité de présenter une variété d'aliments sains, de collations, de boissons, etc. pour répondre à différents besoins et goûts.
- Liste de tous les équipements et machines destinés à être utilisés dans l'exécution du contrat avec des photos d'ustensiles, couverts, vaisselle, serveur de buffet et chauffe-aliments, etc.
- Démonstration de la disponibilité du personnel.
- Les pratiques de santé et de sécurité de l'entreprise, les procédures de manipulation des aliments.

Proposition financière :

- La proposition financière **doit être signée** et envoyée électroniquement dans un document avec mot de passe.
- La proposition financière doit inclure les prix pour toute catégorie demandée et ne doit pas inclure la TVA ou d'autres taxes supplémentaires de quelque nature que ce soit.

(NB : La Commission de la CEDEAO souhaite attirer l'attention des consultants intéressés sur l'article **117 du Code des marchés de la CEDEAO révisé sur « la fraude et la corruption »**, qui fournit des informations sur les pratiques frauduleuses ou de corruption dans la concurrence ou l'exécution des contrats. En outre, les candidats sont invités à prendre connaissance des informations spécifiques sur les conflits d'intérêts liées à ce service de conseil, en vertu de **l'article 118 du Code des marchés révisé de la CEDEAO**.

7. La sélection des prestataires de services de restauration sera effectuée conformément aux procédures de l'accord-cadre telles que définies dans le code des marchés publics. Les prestataires de services de restauration intéressés peuvent obtenir plus d'informations en contactant la Division des achats à l'adresse électronique ci-dessous pendant les heures de travail, c'est-à-dire du **lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00 (GMT +1)**. **Courriel** : sbangoura@ecowas.int, avec copie à : oolu-ibukun@ecowas.int; ikkamara@ecowas.int; neremie@ecowas.int
8. Les manifestations d'intérêt doivent inclure les propositions techniques et financières dans deux (2) documents distincts avec mot de passe nommés en conséquence et **doivent être soumises par voie électronique à l'adresse électronique dédiée : cateringservices@ecowas.int**
9. **L'objet du courriel doit être « Sélection des entreprises pour la fourniture de services de restauration (accord-cadre) » et soumis au plus tard le lundi 10 juillet 2023 à 11h00 (GMT + 1, heure nigériane).**

Veillez noter que les documents physiques ne seront pas acceptés à la Commission de la CEDEAO, seules les soumissions électroniques à l'adresse électronique dédiée sont autorisées.

Commissaire aux services internes